



MÉMOIRE DE L'AMERICAN JEWISH COMMITTEE

À LA

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ANTISÉMITISME AU CANADA

L'American Jewish Committee a l'honneur de déposer un mémoire écrit à l'Enquête parlementaire sur l'antisémitisme au Canada. L'AJC (fondé en 1906) est l'organisme américain le plus ancien en matière de relations humaines, comptant plus de 175 000 membres et partisans.

D'après notre expérience, l'une des choses importantes à faire à propos de la haine est que les dirigeants reconnaissent le problème et ensuite, participent à la mobilisation des institutions de leur société afin de lutter plus efficacement contre elle. Nous applaudissons à votre enquête et c'est avec plaisir que nous vous offrons notre aide, sous quelque forme que ce soit.

L'AJC a travaillé en étroite collaboration avec ses collègues canadiens depuis un quart de siècle. Nous sommes conscients des défis communs à nos deux pays, par exemple l'antisémitisme de l'extrême droite (néo-nazis, skinheads, ceux qui dénie l'Holocauste, les tenants de la suprématie des Blancs, les organismes de type milice, etc.), de l'extrême droite (notamment, parfois, sur les campus) et de ceux qui faussent l'enseignement de la religion – qu'il s'agisse de chrétiens ou de musulmans – pour diffamer publiquement ou déshumaniser les juifs, l'État juif ou les deux. Nous sommes également au courant des enjeux récents, au Canada, par exemple les mesures anti-Israël proposées par un syndicat, un mouvement ecclésiastique, et les participants à un festival du film, qui ont soulevé des craintes d'une intention ou d'un effet antisémitique éventuel.

Nous pourrions traiter en détails de ces préoccupations, parmi d'autres, mais nous éprouvons un grand respect pour les connaissances et la compétence du Congrès juif canadien et d'autres organismes œuvrant sur le terrain. Ils sont beaucoup plus proches de la situation qui prévaut au Canada que nous le sommes et, de la sorte, nous vous invitons à accorder une attention particulière à leurs analyses et recommandations portant sur ces enjeux contemporains.

L'AJC préférerait se concentrer sur un outil que divers pays et leurs institutions clés considèrent de plus en plus comme utile dans cette lutte et nous recommandons au Canada de l'adopter également : il s'agit de la « Définition de travail de l'antisémitisme » de l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes (l'Observatoire).

CONTEXTE :

Après l'échec du processus de paix en 2000, les attaques contre les juifs et les institutions juives ont commencé à se produire un peu partout dans le monde. Bien souvent, l'incident était manifestement antisémite, par exemple une swastika sur une synagogue. Parfois, par contre, les faits étaient plus difficiles à classer dans une catégorie. Il a fallu établir ce qui devait être considéré comme un incident antisémite et ce qui ne devait pas l'être. De plus, quelles seraient les procédures si l'identité de l'auteur était inconnue et si on ne pouvait savoir quels étaient ses motifs? Il n'existait aucune définition commune de ce qu'est l'antisémitisme. Cela constituait un problème de taille pour les surveillants et ceux qui voulaient comparer les manifestations d'antisémitisme d'une région à l'autre. En fait, lorsque l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes (l'Observatoire), qui devait plus tard être absorbé par l'Agence européenne pour les droits fondamentaux (FRA), a publié un rapport sur l'antisémitisme en 2004, on y déplorait le fait que nombre de surveillants nationaux ne disposaient d'aucune définition de l'antisémitisme pour guider leur travail et que les méthodologies différaient d'un pays à l'autre¹.

Par la suite, l'Observatoire, à son honneur, a rédigé une « définition de travail de l'antisémitisme » en 2005². Cette définition, il faut le rappeler, n'a pas pour but d'étiqueter quiconque comme « antisémite », et n'est pas non plus un moyen de sonder le cœur des gens. Elle recible plutôt l'enquête, pour l'éloigner de questions comme « L'auteur haïssait-il vraiment les juifs? » au profit d'une analyse des actes. Aucune définition n'est parfaite, mais on a constaté que celle-ci était crédible et utile. De plus en plus, de par le monde, les divers gouvernements les tribunaux, les groupes de défense des droits de la personne, les organismes d'application de la loi et leur personnel, les journalistes et diverses autres personnes s'y reportent.

ASPECTS CLÉS DE LA DÉFINITION

Il est précisé à la définition de travail que son objet est « de fournir un guide pratique permettant d'identifier les incidents, de collecter des données et d'apporter un soutien à la mise en vigueur et à l'imposition d'une législation relative à l'antisémitisme ».

Et le texte se poursuit ainsi :

L'antisémitisme est une perception donnée des juifs, qui peut prendre la forme de la haine à l'encontre des juifs.

1

http://fra.europa.eu/fraWebsite/products/publications_reports/studies_discussion_papers/studies_antisemitismreport_en.htm.

² La définition complète est jointe en annexe des présentes.

Les manifestations verbales et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des personnes juives – ou non juives – et/ou contre leurs biens, contre des institutions de la communauté juive ainsi que contre ses lieux de culte.

De plus, ces manifestations peuvent aussi prendre pour cible l'État d'Israël, en qualité de collectivité juive.

L'antisémitisme accuse fréquemment les juifs de conspirer afin de faire du mal à l'humanité, et il y est souvent fait recours afin de faire endosser aux juifs « tout ce qui va mal ». Il s'exprime à travers le discours, les écrits, les visuels et les actes, en recourant à des stéréotypes sinistres et à des aspects négatifs de la personnalité.

La définition comporte ensuite divers exemples de ce qui pourrait être considéré comme des incidents antisémitiques ou des expressions de l'antisémitisme.

À propos des crimes antisémitiques, on y adopte ce que nombre d'experts considèrent comme le meilleur modèle de définition du crime haineux (tirée de la formulation approuvée par la Cour suprême des États-Unis dans l'arrêt *Wisconsin v. Mitchell* (508 U.S. 476 [1993]), à savoir si les cibles des crimes sont sélectionnées, selon les termes de l'Observatoire [TRADUCTION] parce qu'elles sont juives ou liées aux juifs ou perçues comme telles.

Ainsi, avant la rédaction de la définition de travail, il aurait fallu débattre de la question de savoir si une agression contre une institution juive au Canada³ ou ailleurs en représailles pour une action du gouvernement israélien constituerait ou non de l'antisémitisme. Certains disaient que puisqu'il n'était pas certain que l'auteur haïssait les juifs, ces attaques pourraient ne pas être de l'antisémitisme.

Le parallèle, dans l'expérience américaine, serait une allégation qu'une personne qui aurait lynché un Noir dans le Sud, dans les années 1960, était raciste si elle croyait dans les stéréotypes racistes concernant les Noirs, mais qu'elle ne le serait pas, ce qui est absurde, si elle était incitée à tuer cette même personne de la même manière par inquiétude concernant les lois sur les droits de la personne ou un discours de Martin Luther King Jr.

De la même façon, lorsqu'un juif français, Ilan Halimi, a été enlevé, torturé et finalement, assassiné, il est devenu clair que l'un des motifs de l'attaque était la croyance que les juifs étaient riches et que l'on pouvait obtenir une rançon contre la libération d'Halimi. Les gens ont débattu à savoir s'il s'agissait d'antisémitisme, puisque les stéréotypes retenus concernant les juifs étaient « favorables ».

La « définition de travail » enlève en grande partie de la pertinence à ce genre de débat, qui devient inutile en rendant la classification simple et cohérente. Si la victime a été

³ Par exemple, l'attaque dans une garderie de jour de Montréal était motivée par la colère à la suite de l'assassinat d'un meneur du Hamas. Voir <http://www.wcr.ab.ca/news/2004/0412/bombing041204.shtml>.

sélectionnée pour être victime d'un crime parce qu'elle était juive ou liée aux juifs ou perçue comme telle, le crime est une agression antisémite.

Tout au long de la définition, on rappelle que, dans toutes circonstances, il faut tenir compte du « contexte général ». Par contre, elle est suffisamment détaillée pour offrir des points de repère afin que les surveillants et autres personnes de par le monde puissent cataloguer et classer les mêmes choses : faire appel à l'assassinat de juifs au nom d'une idéologie ou d'une religion; nier la réalité de l'Holocauste; tenir tous les juifs responsables des actions d'un seul juif. Les exemples particuliers sont liés aux motifs classiques et modernes de l'antisémitisme. Ainsi, au lieu de la liste des allégations classiques de juifs empoisonnant des puits ou tuant des enfants non juifs ou encore, des accusations de déicide, le dénominateur commun est présenté comme le fait d'accuser les juifs de conspirer pour nuire à l'humanité et de leur faire endosser tout ce qui va mal.

UTILISATION DE LA DÉFINITION :

Depuis son adoption par l'Observatoire en 2005, la définition est de plus en plus évoquée par une diversité croissante de groupes et d'institutions, par exemple l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (tant dans ses documents de sensibilisation et d'information que dans les instruments et programmes de formation des services policiers)⁴, les tribunaux⁵, les audiences du Congrès aux États-Unis, notamment la Commission d'Helsinki⁶, les outils de référence en direct⁷, les journaux⁸, les blogues⁹, les articles de chercheurs érudits¹⁰, les publications juridiques¹¹, les émissions radiophoniques¹², les groupes d'étudiants¹³, les musées¹⁴, les enquêtes nationales de

⁴ Voir http://194.8.63.155/documents/odihr/2005/06/14897_en.pdf et http://194.8.63.155/documents/odihr/2005/06/14915_en.pdf.

⁵ Voir, par exemple, Decision, Vilnius City District 2 Court Judge A. Cininas, n° A11-01087-497/2005 du 7 juillet 2005, et Benjamin Weinthal, « German Court: OK to label anti-Zionists and anti-Semites. Both sides claim victory in 'kosher anti-Semitic label case », Jerusalem Post, 4 septembre 2008.

⁶ Voir « Censorship in Arab Countries », témoignage aux audiences de Capital Hill, CQ Congressional Testimony, 22 janvier 2008. Voir aussi, 29 janvier 2008, « Hearing of the United States Commission on security and Cooperation in Europe [Helsinki Commission]: Taking Stock – Combating Antisemitism in the OSCE Region ».

⁷ Voir <http://en.wikipedia.org/wiki/Antisemitism#Definitions>.

⁸ Voir <http://www.haaretz.com/hasen/pages/818363.html> et Benjamin Wienthal, « Berlin Exhibit Equates Security Fence with Berlin Wall », Jerusalem Post, 1^{er} mai 2008.

⁹ Voir <http://www.zionismontheweb.org/boards/viewtopic.php?t=240>.

¹⁰ Voir <http://www.tau.ac.il/Anti-Semitism/asw2003-4/porat.htm> et Michael Whine, « Progress in the Struggle Against Anti-Semitism in Europe: The Berlin Declaration and the European Monitoring Center on Racism and Xenophobia's Working Definition on Antisemitism », centre des affaires publiques de Jérusalem, n° 41, 1 février 2006, <http://www.jcpa.org/phas/phas-041-whine.htm>.

¹¹ Voir <http://www.scribd.com/doc/16527726/JURISPRUDENCE-OF-THE-NEW-ANTISEMITISM>.

¹² Voir « Defining Anti-Semitism », Talk of the Nation, 18 mai 2009, National Public Radio. <http://www.npr.org/templates/player/mediaPlayer.html?action=1&t=1&islist=false&id=104257675&m=104257672>.

¹³ Voir Rebecca Omonira-Oyekanmi, « Students support wide-ranging antisemitism policy », Education Guardian, 29 mars 2007 (à propos de l'adoption de la définition de l'Observatoire par l'Union nationale des étudiants). Voir <http://www.guardian.co.uk/education/2007/mar/29/students.uk>.

parlementaires¹⁵, les réunions internationales de parlementaires¹⁶, les rapports du département d'État des États-Unis¹⁷, la Commission des droits civils des États-Unis¹⁸ et dans les mémoires à la sous-commission de promotion et de protection des droits humains de la Commission des droits de l'Homme du Conseil économique et social des Nations Unies¹⁹. Elle a même été traduite en 32 langues par le Forum européen sur l'antisémitisme²⁰.

ANTISIONISME ET ANTISÉMITISME

La définition porte peut-être plus à controverse lorsqu'elle aborde la question épineuse de savoir si les critiques contre Israël constituent de l'antisémitisme. D'après la définition, il est clair que les critiques contre Israël ne sont pas de l'antisémitisme si elles sont « similaires à celles qui sont formulées à l'encontre de n'importe quel autre pays ». En d'autres termes, on peut formuler des critiques mordantes contre Israël comme il en serait des politiques, programmes, de la direction politique et d'autres actions ou attributs d'autres États.

Par contre, le fait que la majorité des critiques à l'encontre d'Israël ne sont pas une manifestation d'antisémitisme ne signifie pas qu'aucune instance de critique contre Israël peut être qualifiée d'antisémite. La définition comporte certains repères raisonnables, à l'intention des surveillants et autres personnes, encore une fois dans le but de ne pas étiqueter quiconque comme antisémite ou essayer de scruter les sentiments d'une personne, mais plutôt pour cataloguer, préciser et analyser les agissements et expressions antisémitiques. La définition use d'une formulation prudente, pour préciser :

Des exemples de la manière dont l'antisémitisme se manifeste, lorsqu'il est question de l'État d'Israël, compte tenu du contexte général actuel, peuvent être, notamment :

- Nier au peuple juif le droit à l'autodétermination, en prétendant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est une entreprise raciste.
- Faire preuve d'une double morale en exigeant d'Israël un comportement qui n'est attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique.

¹⁴ Voir

http://www1.yadvashem.org/about_holocaust/holocaust_antisemitism/Working_Definition_on_Antisemitism.pdf.

¹⁵ Voir <http://thepcaa.org/Report.pdf>.

¹⁶ Voir <http://www.communities.gov.uk/documents/corporate/pdf/1151284.pdf>.

¹⁷ Voir <http://www.state.gov/documents/organization/102301.pdf>.

¹⁸ Campagne d'éducation publique de la Commission américaine des droits civils pour mettre fin à l'antisémitisme. <http://www.eusccr.com/Whatiscampusanti-semitism4907.htm>.

¹⁹ Voir http://www.unwatch.org/atf/cf/%7B6DEB65DA-BE5B-4CAE-8056-8BF0BEDF4D17%7D/Sub-com_on_antisemitism.pdf.

²⁰ Voir <http://www.european-forum-on-antisemitism.org/working-definition-of-antisemitism/>.

- Utiliser des symboles et images associés à l'antisémitisme classique (par ex : l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les meurtres rituels) pour caractériser Israël et les Israéliens.
- Comparer la politique israélienne actuelle à celle des Nazis.
- Tenir les juifs collectivement responsables des actes de l'État d'Israël.

Chacun de ces exemples, selon le contexte, peut être une manifestation d'antisémitisme. Affirmer que tous les peuples ont droit à l'autodétermination, mais que la quête des juifs pour l'autodétermination est le résultat d'une action raciste; exiger de l'État juif un comportement que l'on n'exigerait d'aucune autre nation; utiliser les symboles antisémitiques ou l'imagerie nazie pour décrire les actes des Israéliens ou encore, tenir les juifs collectivement responsables des actes de l'État d'Israël, voilà autant d'exemples évidents d'actes qui pourraient être antisémitiques.

UTILISATION TYPE DE LA DÉFINITION

Le rapport 2008 du département d'État des É.-U. sur l'antisémitisme à l'échelle mondiale prouve l'utilité de la définition de travail. Les auteurs ont ventilé les diverses parties de la définition en éléments plus simples et examiné les manifestations d'antisémitisme à travers ce prisme.

À titre d'exemple, après avoir cité l'observation, donnée à la définition de travail, que l'antisémitisme « accuse fréquemment les juifs de conspirer afin de faire du mal à l'humanité, et il y est souvent fait recours afin de faire endosser aux juifs « tout ce qui va mal » », les auteurs du rapport procèdent à un examen de l'utilisation actuelle de ces théories conspirationnistes, allant des citations frauduleuses attribuées à Benjamin Franklin aux affirmations selon lesquelles les juifs et/ou Israël étaient derrière les attaques du 11 septembre 2001.

Dans une autre partie du rapport, les auteurs citaient des exemples possibles d'antisémitisme selon la définition de travail :

- Nier le fait, l'objectif, les mécanismes (par ex: les chambres à gaz) ou l'intention du génocide à l'encontre du peuple juif par l'Allemagne nationale-socialiste, ses défenseurs et ses complices au cours de la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste).
- Accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux à l'égard d'Israël, ou de priorités juives supposées dans le monde, au détriment des intérêts de leurs propres nations.

- Comparer la politique israélienne actuelle à celle des Nazis.

Les auteurs examinent ensuite de nombreux exemples de négation de la réalité de l'Holocauste ou de tentative d'en faire un lieu commun, notamment les déclarations du président Ahmadinejad d'Iran ou la comparaison de l'étoile de David avec le swastika nazi.

En utilisant les sous-éléments de la définition en tant que catégories pour cataloguer et analyser les actions et expressions antisémitiques, on peut examiner plus soigneusement et de façon moins restreinte le phénomène au fil du temps et d'un pays à l'autre.

CONCLUSION

En février 2009, les parlementaires des diverses régions du monde, notamment un contingent plus important du Canada, ont adopté la « Déclaration de Londres »²¹. Voici l'un des points de suivi de la Déclaration :

Les gouvernements doivent amplifier l'usage de la définition de travail de l'antisémitisme publiée par l'EUMC (le Centre Européen pour le Contrôle du Racisme et de la Xénophobie) afin d'informer les politiques des organisations nationales et internationales et en tant que base pour un matériel d'instructions pour les autorités d'application de la loi;

Et encore :

Les organisations effectuant la régulation de la communication doivent faire usage de la « Définition de travail de l'antisémitisme » publiée par l'EUMC afin d'informer des standards de communication.

Nous recommandons aux dirigeants de l'Enquête de retenir la définition à titre de cadre de travail pour mener son analyse de l'antisémitisme au Canada. Cette façon de procéder permettra à l'équipe de concentrer son travail, tout en offrant un modèle d'approche analytique de plus en plus utile utilisable par les autres gouvernements, les ONG et autres intervenants sur la meilleure façon de comprendre cette haine atavique et de la combattre.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Kenneth S. Stern
 Directeur, Antisémitisme et extrémisme
 American Jewish Committee (AJC)

ANNEXE

²¹ Voir <http://www.communities.gov.uk/documents/corporate/pdf/1151284.pdf>.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE L'ANTISÉMITISME

Ce document a pour but de fournir un guide pratique permettant d'identifier les incidents à caractère antisémite, de rassembler des données et d'encourager la mise en œuvre et le renforcement de la législation contre l'antisémitisme.

Définition de travail : « **L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, pouvant s'exprimer par de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives.** »

En outre, l'État d'Israël, perçu comme une collectivité juive, peut aussi être la cible de ces attaques. Dans les affirmations antisémites, il est fréquent que les juifs soient accusés de conspiration contre l'humanité. Ce type d'accusation est souvent utilisé pour rendre responsables les juifs de « tout ce qui va mal ». L'antisémitisme peut être exprimé par le biais de discours, d'écrits, de formes visuelles et d'actions, et fait appel à des stéréotypes sinistres et des traits de caractère négatifs.

Exemples actuels non exhaustifs d'attitudes antisémites dans la vie publique, les médias, les écoles, au travail et dans la sphère religieuse :

- Appeler à tuer et à faire souffrir les juifs, de même que soutenir ou justifier ces exhortations, au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision religieuse extrémiste.
- Faire des allégations mensongères, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les juifs en tant que tels ou sur le pouvoir des juifs en tant que collectivité -- par exemple les mythes sur une conspiration mondiale juive ou sur les juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou les autres institutions de la société--.
- Accuser les juifs en tant que peuple d'être responsables des méfaits réels ou imaginaires commis par une seule personne juive ou un seul groupe juif, ou même d'actes commis par des non-juifs.
- Nier le fait, l'objectif, les mécanismes (par ex: les chambres à gaz) ou l'intention du génocide à l'encontre du peuple juif par l'Allemagne nationale-socialiste, ses défenseurs et ses complices au cours de la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste).
- Accuser les juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'État, d'inventer ou d'exagérer l'Holocauste.
- Accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux à l'égard d'Israël, ou de priorités juives supposées dans le monde, au détriment des intérêts de leurs propres nations.

Exemples non exhaustifs de réflexions antisémites en rapport avec l'État d'Israël :

- Nier au peuple juif le droit à l'autodétermination, en prétendant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est une entreprise raciste.
- Faire preuve d'une double morale en exigeant d'Israël un comportement qui n'est attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique.

Utiliser des symboles et images associés à l'antisémitisme classique (par ex : l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les meurtres rituels) pour caractériser Israël et les Israéliens.

Faire des comparaisons entre la politique actuelle israélienne et celle des nazis.

Tenir les juifs de manière collective pour responsables des actions de l'État d'Israël.

Toutefois, les critiques à l'égard d'Israël comparables à celles exprimées à l'encontre d'autres pays ne peuvent être qualifiées d'antisémites.

Les actes antisémites sont criminels lorsqu'ils sont définis comme tels par la loi (par exemple, la négation de l'Holocauste ou la propagation de documents antisémites dans certains pays).

Les actes criminels sont antisémites quand les cibles des attaques, que ce soient des individus ou des biens -comme des bâtiments, des écoles, des lieux de culte ou des cimetières- sont choisis car ils sont juifs, ou perçus et assimilés comme tels.

La discrimination antisémite est le fait de refuser aux juifs les opportunités ou services disponibles aux autres. Elle est illégale dans de nombreux pays.